VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE AU STYLO À L'ENCRE BLEUE

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU DÉPÔT DIRECT

au SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT (CI-APRÈS SPFBSL)

284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5 | spfbsl@spfbsl.com Télécopieur : 418 722-3552

PRÉNOM ET NOM ET OU RAISON SOCIALE		NUMÉRO DE L'INTERVENANT (6 CHIFFRES)
ADRESSE		**CODE POSTAL**
TÉLÉPHONE RÉSIDENCE	**TÉLÉPHONE CELLULAIRE**	**TÉLÉCOPIEUR**
ADRESSE COURRIEL		

RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE

NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE		
NUMÉRO DE SUCCURSALE (NO DE TRANSIT)	**NUMÉRO DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE**	**NUMÉRO DE COMPTE**

IMPORTANT

① **JOINDRE un spécimen de chèque avec mention « ANNULÉ »**

② **MODES DE TRANSMISSION**

- **PAR LA POSTE : Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent**
- **PAR COURRIEL : spfbsl@spfbsl.com**
- **PAR TÉLÉCOPIEUR : 418 722-3552**

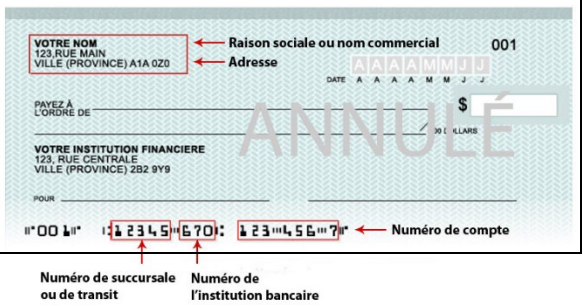

CONSENTEMENT

En signant le présent document, je consens à ce que le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (SPFBSL) utilise et transmette aux institutions financières appropriées, les renseignements personnels indiqués au présent document ou présents dans les archives, dossiers et système informatique du SPFBSL. Ce consentement est donné en application de la loi (notamment la Loi 25).

Le SPFBSL s'engage (conformément à l'article 18.4 de la loi) à n'utiliser les renseignements personnels ci-haut mentionnés que dans le but d'offrir un service de dépôt direct des paiements aux producteurs forestiers, aux transporteurs et autres intervenants par l'entremise de l'institution financière du SPFBSL.

MODIFICATIONS DES INFORMATIONS

Il incombe à l'intervenant de faire connaître toute modification aux informations déjà fournies. Ainsi, l'intervenant doit remplir un nouveau formulaire d'inscription lors d'un changement de compte ou d'institution financière. *Prenez note qu'un seul numéro de compte est accepté pour le versement du dépôt direct.*

⇨ À NOTER ⇦

- **SI VOUS ÊTES PLUS D'UN ACTIONNAIRE, IL EST NÉCESSAIRE QUE TOUS LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES SIGNENT CETTE SECTION.**
- **SI VOUS ÊTES ACTIONNAIRE MAJORITAIRE, SEULE VOTRE SIGNATURE EST OBLIGATOIRE.**
- **SI LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA PERSONNE MORALE (COOPÉRATIVE, COMPAGNIE, CORPORATION) DÉSIGNE PAR PROCURATION UNE PERSONNE POUR SIGNER LES DOCUMENTS BANCAIRES, LA SIGNATURE DES ACTIONNAIRES N'EST PAS REQUISE (JOINDRE LA PROCURATION).**

J'autorise, par la présente, le SPFBSL à déposer les montants qui me sont dus dans le cadre des transactions commerciales entre le soussigné et le SPFBSL à l'institution financière susmentionnée.

PRÉNOM, NOM (EN LETTRES MOULÉES)	SIGNATURE	DATE
X	X	X
PRÉNOM, NOM (EN LETTRES MOULÉES)	SIGNATURE	DATE
X	X	X
PRÉNOM, NOM (EN LETTRES MOULÉES)	SIGNATURE	DATE
X	X	X